

TARIFS GÉNÉRAUX 2025-2026

Poney club – École chevaux
Valables du 1^{er} juillet 2025 au 30 Juin 2026

Reprises du 1er Septembre 2025 au 30 Juin 2026.

Acquisition d'un abonnement annuel du 1er Septembre 2025 au 30 Juin 2026.

ABONNEMENT CLASSIQUE – Adhésion 75 € incluse*		
Sur 35 semaines		
	1 cours par semaine	2 cours par semaine
Poussins De 4 à 6 ans	700 €	
Débutants à Galop 4 PONEY A partir de 7 ans	850 €	1 619 €
NB : Pas de cours pendant les vacances scolaires avec cet abonnement (nous proposons des stages pendant les vacances).		

ABONNEMENT PREMIUM – Adhésion 75 € incluse*		
Sur 42 semaines		
	1 cours par semaine	2 cours par semaine
Débutant à Galop 4 CHEVAL	1 025 €	1 951 €
Galop 5 à Galop 7 PONEY et CHEVAL	1 025 €	1 951 €

NB : règlements en plusieurs mensualités possibles (nous consulter)

ANCV acceptés : 50 % maximum du montant total de l'abonnement, hors licence, jusqu'au 5 novembre 2025

Ces tarifs s'appliquent à des cavaliers non propriétaires de leur équidé.

* Non remboursable en cas de désistement

*** PONEY CLUB - INFOS VACANCES ***

- Vacances de Toussaint : 2 semaines de stages - Du 20 au 31 octobre 2025
- Vacances de Noël : 2 semaines de stages – Du 21 décembre 2025 au 03 janvier 2026
- Vacances de Février : 2 semaines de stages - Du 09 février au 21 février 2026
- Vacances de Pâques : 2 semaines de stages - Du 07 au 18 avril 2026
- Vacances d'été : 6 semaines de stages - Du 4 au 25 juillet et du 17 au 31 août 2026

**Club fermé
pour congés :**

- du 21/12/2025 au 28/12/2025
- du 27/07/2026 au 15/08/2026

• **Forfait « demi-pension » dans le cadre du poney club ou de l'école chevaux :**

« DP Cours collectifs » : 2 reprises / semaine + 1 sortie en autonomie**	360 €
« DP Compétition » : 1 reprise cours collectif + 1 reprise compétition + 1 sortie en autonomie**	450 €

** Nous consulter pour plus d'info sur tarif spécifique

• **Les autres formules :**

Carte de 10 reprises(étudiants et adulte)s	350 €
Reprise occasionnelle - client extérieur	38 €
- membre du club	30 €
Cours particulier à l'unité - avec moniteur/monitrice	1 ou 2 cavaliers : 45 €/pers Cours à 3 : 35 €/pers 1 cavalier : 60 €
- avec Nicolas DEBIEZ	Cours à 2/3 : 50 €/pers
Forfait découverte : - 2 séances adultes	50 €
- 2 séances enfants	40 €
Balade poney enfant (30 mn, balade en main dans l'enceinte des Ecuries, poney tenu par un des parents,)	10 €
Balade encadrée par moniteur/monitrice (1 heure)	45 €/pers
Anniversaires aux Ecuries du Manoir (tarif/enfant – 6 min/10 max)	20 €/enfant

TARIFS GÉNÉRAUX 2025-2026

Poney club – École chevaux
Valables du 1^{er} juillet 2025 au 30 Juin 2026

Reprises du 1er Septembre 2025 au 30 Juin 2026.

• Conditions générales :

Absence ou désistement pour une reprise dans le cadre d'un abonnement :

Dans tous les cas, tout désistement doit être communiqué au club et aux enseignants, par téléphone ou mail, le plus rapidement possible.

En cas de désistement, prévenu au minimum 24 heures à l'avance, possibilité de remplacement UNIQUEMENT dans la même semaine, pour motif médical exclusivement, et sur présentation d'un certificat médical. Ce remplacement n'étant pas une obligation, il vous est proposé uniquement si des places sont disponibles.

L'équitation faisant partie des sports à risque, il est fortement recommandé de souscrire une assurance vous couvrant pour les soins non remboursés par votre mutuelle, et une assurance « accidents de la vie » qui prendra en charge votre abonnement en cas d'absence prolongée.

Abonnements :

Les abonnements sont calculés sur la base de l'année scolaire. Les heures acquises ne sont ni cumulables d'une semaine à l'autre, ni restituables. Elles ne peuvent être utilisées que dans le cadre des reprises, à l'exclusion des stages et concours.

Les abonnements sont nominatifs, non transférables sur une autre personne et non remboursables. Toute personne achetant un abonnement accepte les conditions décrites ci-dessus.

Jours fériés : sauf cas exceptionnels, les reprises n'ont pas lieu les jours fériés, et ne sont pas rattrapables.

LES ABONNEMENTS SONT PAYABLES A L'AVANCE. En cas de paiement fractionné, le dernier est encaissable le 5 décembre.

Document non contractuel – tarifs susceptibles (hors abonnements annuels) de modifications en cours de saison, en fonction des évolutions économiques et fiscales.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

1/ Droits d'accès aux installations :

Pour accéder, à des fins sportives, aux installations du club (manèges, carrières, parcours, écuries, ainsi que tout équipement sportif recensé), pour circuler librement dans ces installations, pour contribuer à la « vie du club », chaque cavalier doit s'acquitter d'un « droit d'accès ». Ce droit est personnel et incessible.

Ce droit d'accès relève du taux de tva de 5.5 %.

2/ Enseignement et encadrement dans la pratique équestre :

C'est la transmission par le personnel qualifié du club des connaissances nécessaires pour la pratique de l'équitation à des fins de loisir ou de compétition. Afin de recevoir cet enseignement, les cavaliers achètent des abonnements annuels (prioritaires pour les inscriptions) ou des cartes de 10 heures de cours (reprises).

Ces prestations relèvent du taux de tva à 5.5 %.

3/ Licence fédérale :

La licence annuelle émise par la Fédération Française d'Equitation est obligatoire pour la pratique de l'équitation, dans tout établissement affilié comme le Club hippique du Manoir.

- **Licence FFE - de 18 ans : 25€**

- **Licence FFE + de 18 ans : 36€ (sous réserve de modification de la part de la FFE).**

OFFRES PROMOTIONNELLES*

- 2^{ème} personne inscrite de la même famille et au-delà : - 5 % sur l'inscription
- Habitants de Brié et Angonnes et Herbeys : - 5 % sur l'inscription
- Tarifs groupes : nous consulter

Offres non cumulables



- Formule CLASSIQUE
 Formule PREMIUM
 PROPRIETAIRE
 Cours particuliers
 Niveau en équitation : débutant ou Galop acquis :

- Licence N°

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

Adresse :

Code Postal, Ville :

Coordonnées :

Conformément à l'article L.321-4 du code du sport, je reconnais avoir été informée(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE. Conditions à voir sur ma page cavalier sur www.ffe.com

*** Cavaliers MAJEURS :**

Téléphone* :

E.mail* :

Personne à contacter en cas d'urgence + n° de téléphone :

Profession du cavalier :

*** Cavaliers MINEURS :**

Mail + téléphone du père :

Mail + téléphone de la mère :

Profession des parents :

Les parents sont informés que le Manoir rend obligatoire l'utilisation de la bombe 3 points pour toutes les reprises et conseille vivement l'utilisation du gilet de protection pour les reprises d'obstacles.

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.
L'équitation faisant partie des sports à risque, il est fortement recommandé de souscrire une assurance vous couvrant pour les soins non remboursés par votre mutuelle, et une assurance « accidents de la vie » qui prendra en charge votre abonnement en cas d'absence prolongée.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable au sein des Ecuries du Manoir (consultable sur <http://ecuries-du-manoir-grenoble.fr>).
J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès de celui-ci d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 06/01/78 modifiée.
Je déclare : accepter / refuser l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre des activités équestres.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Informations complémentaires : vous êtes nouveau membre du Manoir ; nous vous souhaitons la bienvenue !

- Avez-vous déjà été licencié dans un autre club, et si oui, lequel*? Oui Non

**Note : toutes ces informations sont confidentielles, le Manoir s'engage à ne pas les communiquer.*